

CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'hon. EDGAR N. RHODES.

Mardi, 11 mars 1919.

La séance est ouverte à trois heures.

NOMINATION DANS LE PERSONNEL DE DE LA CHAMBRE.

L'hon. sir THOMAS WHITE propose :

Que la Chambre approuve la recommandation de monsieur l'Orateur déposée le 3 du courant, concernant la nomination de M. Lionel Dansereau à la position de commis des Journaux, Procès-verbaux et Feuilletons français de la Chambre des communes.

M. McKENZIE: On m'a prié de demander que cette motion soit réservée pour quelques jours, à cause de l'absence de certains députés qui ont l'intention de prendre la parole à ce sujet.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Je demande que la motion soit réservée.

(Réservée.)

1^{re} LECTURE

D'un projet de loi (bill n° 19), déposé par l'hon. J. D. Reid (ministre des Chemins de fer et des Canaux), tendant à modifier et à refondre la loi des chemins de fer.

DESORDRES AUX CAMPS DE KINMEL ET DE WITLEY.

L'hon. CHARLES MURPHY: Je désire signaler au Gouvernement un câblogramme de son correspondant particulier, publié dans la "Gazette" de Montréal, numéro d'aujourd'hui, au sujet des émeutes de Kinmel, et où il est dit:

C'est l'administration d'outre-mer qui est surtout responsable de cette malheureuse affaire. Elle a manqué de franchise à l'égard des soldats du camp de Rhyll. L'état-major chargé du commandement du camp avait connaissance du mécontentement qui existait parmi les soldats, parce que l'on tardait à les rapatrier.

M. l'ORATEUR: Le règlement ne permet pas à l'honorable député, à cette phase des délibérations, de soulever une question de nature à provoquer un débat concernant la conduite du Gouvernement ou l'administration d'un service public, et c'est ce qui résulterait inévitablement de la lecture de cette dépêche. L'honorable député serait dans son droit en demandant des renseignements concernant l'émeute, mais il ne peut pas donner lecture d'une dépêche de cette nature.

[L'hon. M. Rowell.]

L'hon. M. MURPHY: Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de terminer la phrase que j'avais commencé à citer. . .

M. l'ORATEUR: La lecture de cette dépêche avant l'appel de l'ordre du jour soulève un point de procédure très important. Strictement parlant, la Chambre n'est, en ce moment, saisie d'aucune question et ne peut entreprendre aucune discussion. Mais c'est une coutume établie de permettre les interpellations concernant une question de principe ou d'importance nationale. Il n'est jamais permis, cependant, de soulever une question controversée concernant la conduite du Gouvernement ou l'administration d'un service public.

L'hon. M. MURPHY: Je me sou mets à votre décision, monsieur l'Orateur. D'ailleurs, la partie de la dépêche que j'ai citée est suffisante pour permettre au premier ministre intérimaire d'en saisir la portée générale. Il s'agit en effet d'une question d'importance nationale et je désire savoir si le Gouvernement est en état de donner des renseignements qui permettent de fixer les responsabilités. Je désire savoir également si des mesures ont été prises pour faire cesser les griefs des soldats au camp de Kinmel.

L'hon. sir THOMAS WHITE (premier ministre intérimaire): Le ministre de la Milice (l'hon. M. Mewburn) a déjà fait savoir qu'une commission d'enquête a été instituée pour étudier tous les faits se rapportant à cette question. Avant que cette commission ait fait son rapport il ne serait pas à propos de discuter la question ici avec les renseignements incomplets fournis par la presse. Dès que le Gouvernement aura des renseignements officiels, je me ferai un plaisir de les communiquer à la Chambre et au public.

L'hon. M. MURPHY: Les décrets ministériels seront la mort de ce pays. Puis-je savoir si l'honorable ministre connaît quelque chose des émeutes qu'on dit avoir eu lieu au camp de Witley?

L'hon. sir THOMAS WHITE: Le Gouvernement n'a rien reçu d'officiel concernant cette affaire.

RAPPORT DU LIEUTENANT-COLONEL JENKINS, DU CORPS DE SANTE DE L'ARMEE CANADIENNE.

L'hon. M. MURPHY: J'ai été informé qu'au mois de juillet 1918, sir Edward Kemp a chargé le lieutenant-colonel Jenkins, du corps de santé de l'armée canadienne, de faire un rapport sur la situation financière